

# AVENIR DE FRET SNCF ET DE SES AGENTS

## VRAI ou FAUX?

**Proposer, revendiquer, lutter sur les priorités des agents, les écouter et les informer en toute transparence... c'est le choix qu'a fait SUD-Rail, ce sont ces principes que l'on défend quotidiennement. Mais la Direction de FRET, bras droit du gouvernement a fait un autre choix, le mensonge. Les dirigeants de Fret font le tour des chantiers pour dire que ce sont les sauveurs de FRET, que, sans cette filialisation, ça serait la disparition de FRET SNCF.**

**C'est un mensonge car, pour le moment, rien ne contraint la direction à ce choix. La Commission Européenne n'impose rien pour le moment et encore moins dans le calendrier contraint fixé par le gouvernement et les dirigeants de FRET.**

### La Commission Européenne oblige la SNCF à créer 2 filiales !

La Commission Européenne n'a pas statué sur la plainte déposée puis retirée par les concurrents. L'État en demande beaucoup plus à FRET dans le seul but de casser nos acquis et le cadre social cheminot.

**FAUX**

**VRAI**

### Les agents de FRET vont garder le Statut !

Sauf que ce serait le Statut « adapté » pour les filiales SNCF, c'est-à-dire sans les conseils de discipline, avec un droit syndical amoindri et même si le principe des notations demeure, il devra aussi être adapté.

### Les Agents de FRET vont garder leur réglementation du travail !

Dans le cadre des transferts de personnel vers les filiales, les accords SNCF seront applicables 15 mois (RH0077, TP...). Au bout de ce délai, si aucun nouvel accord n'a été trouvé, c'est l'accord de branche qui s'appliquera. Toute la réglementation SNCF (les RH) saute (131 sur la rémunération, 143 sur les congés...)

**FAUX**

**VRAI**

### Les Agents FRET vont garder les Facilités de Circulations !

C'est vrai et ceci grâce à la signature de SUD-Rail dans l'accord de branche CLASSIF-REMU qui a permis de compléter l'accord sac à dos social.

### Les Agents de FRET au statut vont garder leurs droits à la retraite !

Les dispositions de maintien du régime spécial sont prévues dans un décret de décembre 2021

### Les Agents de FRET vont garder les Accord Temps Partiel !

C'est bien évidemment faux c'est un accord spécifique qui sera soumis à de futures négociations dans les 15 mois.

**FAUX**

**VRAI**

### L'ancienneté et la prime d'ancienneté en cas de transfert seront maintenues :

VRAI. En cas de transfert dans une entreprise privée, l'ancienneté de branche est maintenue (pour tous les cheminots), ce qui évite de repartir à 0 en cas de changement d'entreprise. Les contractuels SNCF conserveront leur prime d'ancienneté et les cheminots des entreprises privées qui seront embauchés à la SNCF conserveront leur d'ancienneté de branche prise à partir de 2015.

### Les Primes de travail seront conservées !

C'est encore faux pour la même raison évoquée précédemment. La base de rémunération des agents pourrait changer (traitement + prime de travail + EVS). En effet le RH0131 et la structure de la rémunération seront renégociés.

**FAUX**

**FAUX**

### Ce n'est pas une privatisation. C'est faux :

30% des trains de Fret SNCF sont privatisés. 40% des biens immobiliers de Fret SNCF sont privatisés. Ouverture du capital des 2 filiales de Fret. C'est donc une privatisation partielle de Fret SNCF.

### Le gouvernement relance le Fret, il n'y aura pas de report modal. C'est Faux.

Comment relancer le Fret en se séparant de plus de 500 cheminots. Pour ces collègues l'avenir ce sera, soit voyageurs, soit une rupture conventionnelle, soit un départ volontaire. L'acte fondateur du gouvernement pour relancer le Fret c'est d'exclure de cette filière 8% de l'effectif Fret.

**FAUX**

### Les 2 filiales issues de Fret SNCF ont un avenir : c'est faux.

Pendant 10 ans la filiale issue de Fret SNCF n'aura plus le droit de faire du train combiné. Or c'est le marché qui est en pleine expansion aujourd'hui, plus de 20% de croissance depuis 2019, celui qui rapporte l'argent. Privatisation des profits, socialisation des pertes voilà le sens de cette réforme.

**FAUX**



### Les FR 430, 431, 432, 433 qui règlent les temps forfaitaires pour les départs et arrivées des trains seront maintenues !

Faux bien sûr, le travail des ADC mais aussi des OPF sera modifié avec certainement des réductions de temps et de nouvelles dispositions moins favorable pour tous.

**FAUX**

**En conclusion si nos patrons ne voulaient pas rabaisser les droits et rassurer les cheminots FRET, ils nous donneraient tout de suite des garanties que toutes la réglementation du travail et tous les textes RH seraient maintenus et Mr FARANDOU LE SIGNERAIT. Une preuve de plus que le but de nos patrons est bien de réduire nos droits...**

**Contre la casse de la SNCF  
et le dumping social**

